



# COMITÉ DES FORÊTS

## VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

### DÉCENNIES DES NATIONS UNIES: AGRICULTURE FAMILIALE ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES – RECONSTRUIRE EN MIEUX TOUT EN LUTTANT CONTRE LA COVID-19

#### Résumé

Le présent document décrit brièvement les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, ainsi que les progrès accomplis jusqu'à présent. Il donne également des informations concernant les deux décennies et met en évidence les synergies, les opportunités et les risques potentiels, en faisant plus particulièrement référence à l'importance des deux décennies dans le contexte des mesures adoptées par les acteurs du secteur forestier pour faire face à la covid-19.

#### Suite que le Comité des forêts est invité à donner:

Le Comité souhaitera peut-être inviter les pays à:

- participer activement aux luttes menées contre la pandémie de covid-19 en lien avec la mise en œuvre au niveau national de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, et définir et améliorer les synergies entre ces deux démarches;
- soutenir la mise en œuvre des deux décennies de manière à lutter contre les répercussions à court terme de la covid-19 et de parvenir à la résilience des forêts ainsi que des communautés et des entreprises tributaires des forêts, y compris par des contributions volontaires, selon qu'il convient.

Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- de continuer à partager et à prendre en compte des solutions pour lutter à court et à long terme contre les répercussions de la pandémie de covid-19;
- d'assurer une coordination et une collaboration étroites entre la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes;
- de veiller à ce que le nouveau cadre stratégique de la FAO reconnaisse comme il convient le rôle de premier plan joué par la FAO dans la restauration des écosystèmes, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes productifs;

- d'accroître la participation du secteur privé, des agriculteurs familiaux et des organisations de producteurs forestiers et agricoles aux activités liées à la covid-19 et aux deux décennies des Nations Unies, et de renforcer l'appui apporté aux organisations de producteurs forestiers et agricoles par l'intermédiaire du Mécanisme forêts et paysans;
- d'assurer, conformément à la résolution A/RES/73/284, la participation de toutes les parties prenantes concernées à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, notamment les femmes, les enfants selon leur degré de maturité, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations autochtones et les communautés locales;
- de soutenir les pays en leur fournissant des outils et des méthodes qui permettent de porter à plus grande échelle les actions de restauration des forêts et des paysages, de mettre en commun des pratiques optimales et de suivre les progrès accomplis.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Mette L. Wilkie  
Directrice  
Division des forêts  
Mette.Wilkie@fao.org

(Pour toute communication, prière d'en adresser une copie à: COFO-2020@fao.org.)

## I. Introduction

1. Nourrir la population mondiale et préserver les écosystèmes et leur biodiversité sont des défis interdépendants. Il est essentiel de répondre de manière globale et intégrée à ces objectifs parfois contradictoires afin de concrétiser les objectifs de développement durable, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030<sup>1</sup> et le prochain cadre mondial sur la biodiversité.

2. La pandémie de covid-19 exerce des pressions immédiates sur la santé et les moyens de subsistance des populations et des entreprises tributaires des forêts et accroît les menaces qui pèsent sur la gestion durable des forêts. Les petites exploitations familiales et les communautés rurales tributaires des forêts auxquelles elles appartiennent sont les premières à souffrir des conséquences de la covid-19. Les répercussions sont différentes selon le sexe, les populations autochtones et les niveaux de richesse. Les petits exploitants familiaux sont touchés par la baisse des revenus, l'augmentation des dettes, l'insécurité alimentaire, les migrations et la perte de biens, voire de vies humaines. Malgré ces difficultés, les producteurs primaires ne restent pas inactifs. Ils luttent activement en apportant des solutions novatrices par l'intermédiaire de leurs organisations de producteurs forestiers et agricoles. Soutenir ces organisations afin de renforcer leur résilience collective pourrait constituer le moyen le plus rapide de toucher le plus grand nombre de personnes, de manière à répondre instantanément à la pandémie actuelle de covid-19, tout en renforçant la résilience à long terme face à d'autres chocs, dont ceux liés au changement climatique. Les gouvernements locaux et nationaux, les organisations régionales, les investisseurs, les acteurs des grandes entreprises privées, ainsi que les organisations de producteurs forestiers et agricoles elles-mêmes, ont tous un rôle à jouer.

3. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 seront concomitantes pendant une grande partie de la décennie à venir et offriront une occasion sans précédent d'assurer la coordination

<sup>1</sup> <https://undocs.org/en/A/RES/71/285>.

et le renforcement efficaces des synergies et des impacts aux niveaux mondial, régional, national et local.

## II. Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale

4. La résolution portant création de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2017<sup>2</sup>. La FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont été appelés à diriger la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies.

5. La résolution reconnaît la contribution des agriculteurs familiaux, en tant que principaux acteurs de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier «l'amélioration de la nutrition et la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale, l'élimination de la pauvreté et de la faim, la préservation de la biodiversité, l'instauration d'une viabilité environnementale, et le règlement des problèmes liés aux migrations».

6. Elle «encourage tous les États à élaborer, améliorer et mettre en œuvre des politiques publiques relatives à l'agriculture familiale et à partager leurs données d'expérience et pratiques exemplaires ayant trait à cette agriculture».

7. La Décennie est une initiative internationale dont l'objectif est de renforcer l'autonomie des agriculteurs familiaux. Elle s'appuie sur l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014 qui, ainsi que l'a affirmé l'Assemblée générale des Nations Unies, «a appelé l'attention sur le rôle que jouent l'agriculture familiale, le pastoralisme et les petites exploitations en contribuant à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition».

8. Le Plan d'action mondial<sup>3</sup> donne des indications détaillées à l'intention de la communauté internationale concernant les mesures visant à soutenir les agriculteurs familiaux. Il a été conçu autour de sept axes de travail et recommande toute une série de mesures interdépendantes, de l'échelon local à l'échelon mondial:

- 1) Mettre en place un cadre politique favorable au renforcement de l'agriculture familiale;
- 2) Aider les jeunes et assurer la viabilité de l'agriculture familiale de génération en génération;
- 3) Promouvoir l'équité hommes-femmes dans l'agriculture familiale ainsi que le rôle de premier plan des femmes rurales;
- 4) Renforcer les organisations d'agriculteurs familiaux et leur capacité de créer des connaissances, de représenter les agriculteurs et d'offrir des services accessibles au continuum milieu urbain/milieu rural;
- 5) Améliorer l'inclusion socioéconomique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages ruraux et des collectivités;
- 6) Promouvoir la viabilité de l'agriculture familiale pour créer des systèmes alimentaires qui résistent aux changements climatiques;
- 7) Renforcer le caractère multidimensionnel de l'agriculture familiale afin de mettre en avant les innovations sociales qui contribuent au développement territorial et à des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture.

9. Selon le rapport de la FAO sur la *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* 2016, 750 millions de personnes vivant en situation de pauvreté extrême travaillent dans le secteur de l'agriculture, généralement en tant que petits exploitants familiaux. Les agriculteurs familiaux produisent plus de 80 pour cent de la nourriture dans le monde et contrôlent 75 pour cent de l'ensemble des ressources agricoles.

<sup>2</sup> <https://undocs.org/A/C.2/72/L.12/Rev.1>.

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>.

10. L'agriculture familiale intéresse de nombreux groupes sociaux, notamment les petits exploitants familiaux, les producteurs forestiers, les pêcheurs, les éleveurs pastoraux, les populations autochtones et les communautés locales. Ceux-ci entretiennent tous des liens étroits avec l'agriculture dans le cadre de territoires différents dans lesquels ils cultivent, récoltent et cueillent divers produits forestiers et agricoles et apportent une valeur ajoutée à ces produits, élèvent du bétail et pêchent pour vivre.

11. La plupart des exploitations familiales sont de petite taille. Un grand nombre de petits exploitants gèrent des forêts et des arbres au sein de leurs exploitations. Ils dépendent des forêts et des produits forestiers, qui sont une composante essentielle de leurs moyens de subsistance et de leurs systèmes alimentaires. Avec l'irruption de la covid-19, la Division des forêts a organisé une série de séminaires en ligne, en collaboration avec le Secrétariat de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et avec la participation des bureaux régionaux, des bureaux des pays et des dirigeants des organisations nationales et régionales de producteurs forestiers et agricoles afin de permettre à ces organisations de partager leur expérience et leurs solutions.

12. Les agriculteurs et les utilisateurs des forêts, ainsi que les organisations de producteurs forestiers et agricoles, peuvent jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre d'approches positives destinées à lutter contre les crises liées à la covid-19 et à faire en sorte qu'une importance égale soit accordée aux solutions novatrices permettant de faire face au changement climatique et à d'autres pressions. L'accent est mis sur le développement des territoires à travers la foresterie communautaire, l'agroforesterie et des mesures novatrices en matière de stratégies commerciales et de création de marques faisant intervenir différentes filières de «paniers de produits» en vue d'optimiser les systèmes de production forestiers et alimentaires concernés.

### **III. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes**

13. Le 1<sup>er</sup> mars 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution A/RES/73/284<sup>4</sup> déclarant la décennie 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont été invités à diriger la mise en œuvre de la Décennie en collaboration avec les secrétariats des Conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes du système des Nations Unies.

14. La résolution a été adoptée dans le but «d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes».

15. Elle engage les États Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies à :

- a) stimuler la volonté politique et favoriser la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités, la recherche scientifique et la coopération et la création d'une dynamique favorable à la restauration des écosystèmes aux niveaux mondial, régional, national ou local, selon qu'il conviendra;
- b) prendre systématiquement en compte la restauration des écosystèmes dans les politiques et les plans visant à faire face aux priorités et aux problèmes de développement posés par la dégradation des écosystèmes marins et terrestres, la réduction de la biodiversité et la vulnérabilité face au changement climatique, ce qui donnera aux écosystèmes la possibilité d'accroître leur capacité d'adaptation et permettra de préserver et d'améliorer les moyens de subsistance de chacun;

---

<sup>4</sup> <https://undocs.org/fr/A/RES/73/284>.

- c) élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans visant à éviter la dégradation des écosystèmes, dans le respect de la législation et des priorités nationales, selon qu'il conviendra;
- d) faire fond sur les initiatives de restauration existantes et les renforcer afin de généraliser les bonnes pratiques;
- e) favoriser les synergies et une conception globale d'une mise en œuvre des engagements internationaux et des priorités nationales passant par la restauration des écosystèmes;
- f) encourager la mise en commun de l'expérience acquise et des bonnes pratiques en matière de préservation et de restauration des écosystèmes.

16. La résolution note, entre autres, que le «Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a invité les pays à rechercher activement des approches plus intégrées aux fins de la restauration des paysages dégradés, à soutenir la mise en place de mécanismes de financement consacrés à la restauration des forêts et des paysages et à mieux associer le secteur privé aux initiatives menées dans ce domaine».

#### **IV. Participation de la FAO à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale**

17. La FAO et le FIDA gèrent conjointement le Secrétariat de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et hébergent le Comité directeur international, notamment un groupe d'États Membres représentatif des régions et des organisations d'agriculteurs mondiales et régionales.

18. Sous la conduite du Comité directeur international, le secrétariat mixte FAO/FIDA a assuré la coordination du Plan d'action mondial, qui a été élaboré selon un processus participatif afin de garantir les contributions d'un large éventail d'acteurs pertinents, y compris les représentants principaux des gouvernements, les organisations de producteurs et la société civile.

19. La FAO héberge également la Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale<sup>5</sup> qui rassemble des informations sur l'agriculture familiale provenant du monde entier, notamment des lois et règlements nationaux, des politiques publiques, des pratiques optimales, des données pertinentes, notamment statistiques, des recherches, des articles et des publications.

20. Au sein de la FAO, le Bureau des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies dirige les travaux dans le cadre de la Décennie de l'agriculture familiale. La Division des forêts de la FAO a cependant joué un rôle clé dans la mise en place de la Décennie par l'intermédiaire du Mécanisme forêts et paysans<sup>6</sup> qui apporte son soutien à l'amélioration de l'environnement porteur et au renforcement des capacités et du rôle des organisations de producteurs forestiers et agricoles.

21. Le Mécanisme forêts et paysans a notamment contribué à des échanges entre 80 dirigeants d'organisations de producteurs forestiers et agricoles lors de la Conférence mondiale sur la Décennie de l'agriculture familiale organisée par le Forum rural mondial, en mars 2019, à Bilbao (Espagne). Les participants ont eu l'occasion d'apporter des contributions spécifiques aux fins de la conception d'un plan d'action stratégique pour la Décennie, en faisant référence au rôle important que jouent les forêts et les arbres pour l'agriculture familiale et au quatrième pilier de la stratégie dont l'objectif est de «renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural».

---

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/family-farming/background/fr/>.

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/forest-farm-facility/fr/>.

22. Depuis l'apparition de la pandémie de covid-19, la Division des forêts et le Mécanisme forêts et paysans ont travaillé en collaboration avec le Secrétariat de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, les équipes techniques régionales et les bureaux de pays, à l'organisation d'une série de séminaires régionaux et mondiaux en ligne. Les séminaires ont été planifiés en collaboration avec les dirigeants des organisations nationales et régionales de producteurs forestiers et agricoles et les partenaires des gouvernements, afin que ceux-ci puissent mettre en commun leur expérience et leurs solutions.

23. La Décennie de l'agriculture familiale constitue un mécanisme utile qui permet aux pays de mettre en évidence les liens existants entre les forêts, les exploitations et d'autres éléments des territoires, en mettant l'accent sur le rôle des personnes et sur les difficultés auxquelles celles-ci sont confrontées; presque toutes étant des agriculteurs familiaux qui dépendent des forêts et contribuent à soutenir celles-ci. Ce rôle s'est accentué dans le contexte de la covid-19. Des stratégies nationales seront élaborées au niveau des pays et les départements nationaux des forêts sont encouragés à participer activement à ce processus. La Division des forêts continuera d'encadrer la mise en œuvre de la Décennie par l'intermédiaire du Mécanisme forêts et paysans, de l'Équipe de la foresterie sociale et d'autres programmes pertinents.

## **V. Participation de la FAO à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes**

24. La FAO et le PNUE, en leur qualité d'organisations chef de file pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, ont travaillé en étroite collaboration avec les secrétariats des Conventions de Rio, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Forum mondial sur les paysages, le Forum économique mondial et d'autres partenaires clés, aux fins du lancement en 2021 de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

25. La Division des forêts et la Division des terres et des eaux codirigent cet effort au sein de la FAO, en étroite collaboration avec d'autres unités du Siège et avec les bureaux régionaux.

26. Des concertations avec les États membres, des organismes du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile (OSC), le secteur privé et des organisations de jeunes ont eu lieu tout au long de l'année 2019. Il en est ressorti un projet de stratégie de mise en œuvre, qui a été adressé au début du mois de mars 2020 aux États membres et à d'autres parties prenantes en vue de recueillir leurs observations. La version finale de la stratégie est à présent disponible à l'adresse <https://www.decadeonrestoration.org>.

27. Outre la création d'un site web et l'élaboration de la stratégie accompagnée d'une identité visuelle et d'une stratégie de communication, deux équipes spéciales à parties prenantes multiples ont été mises sur pied avec pour tâche d'élaborer un système de suivi et de réunir, puis diffuser, des directives et des bonnes pratiques. Un fonds fiduciaire multipartenaires est en cours de création et des efforts de mobilisation de ressources ont été engagés.

28. Parallèlement, la FAO soutient les initiatives mises en place aux fins de la restauration des forêts et des paysages, notamment par l'intermédiaire de deux programmes de fonds fiduciaires: le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages<sup>7</sup> et l'Action contre la désertification<sup>8</sup>. Les activités de restauration promettent d'offrir des opportunités d'emplois et de moyens de subsistance aux communautés rurales, en particulier aux jeunes migrants qui sont de retour.

---

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>.

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

29. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, la FAO a également contribué à la rédaction d'un rapport de situation sur la restauration des écosystèmes de production, qui sera présenté à tous les comités techniques (voir le document portant la cote COFO/2020/Inf.7).

## VI. Synergies, opportunités et risques

30. Il existe de nombreux liens évidents et synergies possibles entre les deux Décennies des Nations Unies. L'élaboration de stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale constitue une excellente opportunité de mettre l'accent sur le rôle de premier plan que peuvent jouer les agriculteurs familiaux et leurs organisations dans la mise en œuvre d'initiatives de restauration à l'échelle des besoins réels. La pandémie de covid-19 a également fait ressortir les avantages qu'il y a à relier les deux décennies aux problèmes immédiats auxquels sont brusquement confrontés les producteurs forestiers et agricoles et les personnes qui dépendent des services et des produits écosystémiques.

31. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes vise non seulement à restaurer les écosystèmes dégradés, mais aussi à prévenir et à enrayer la dégradation des écosystèmes existants. L'un des moyens de réduire le taux de déforestation lié à l'expansion de l'agriculture est de faire en sorte que les terres agricoles dégradées redeviennent plus productives. D'autres initiatives menées en vue de prévenir et d'enrayer la dégradation des écosystèmes forestiers sont appuyées par un certain nombre de programmes de la FAO, notamment en lien avec la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement<sup>9</sup>, l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux<sup>10</sup>, la gestion durable des forêts<sup>11</sup> et la gestion durable de la faune et flore sauvages<sup>12</sup>. Il existe également des liens étroits avec la Décennie d'action pour atteindre les ODD et le Programme sur la biodiversité.

32. Les engagements pris par le secteur privé dans le cadre de l'Accord de Paris et des partenariats volontaires en vue de réduire le bilan net des émissions ouvrent de nouvelles perspectives de transactions sur le marché des compensations carbone des forêts. Bien que ces transactions puissent mobiliser un financement important en faveur de la plantation d'arbres et d'autres efforts de remise en état, des inquiétudes ont été formulées quant aux risques connexes. La FAO fournit cependant des orientations aux pays en ce qui concerne les opportunités, les implications et les considérations techniques relatives aux marchés du carbone en constante évolution, en particulier afin d'assurer l'intégrité des engagements pris par les pays au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris.

---

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/redd/fr/>.

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/in-action/eu-fao-flegt-programme/fr/>.

<sup>11</sup> <http://www.fao.org/forestry/sfm/fr/>.

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/forestry/wildlife/95602/en/>.